



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 avril 2018  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-douzième session  
Point 37 de l'ordre du jour  
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité  
Soixante-treizième année

## **Lettres identiques datées du 6 avril 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Israël poursuit sa série d'atteintes flagrantes à la souveraineté du Liban et à la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Le 31 mars 2018, il a violé l'espace aérien libanais à l'aide d'un drone armé de quatre missiles puis a dépêché un second drone pour détruire le premier, qui s'était écrasé aux abords de la localité de Beit Yahoun, dans le caza de Bint Beil. Une équipe de génie de l'Armée libanaise a fait exploser les quatre missiles.

Le Liban condamne avec la plus grande fermeté cette violation israélienne dangereuse. La communauté internationale a exprimé à maintes reprises sa condamnation des violations israéliennes quotidiennes de l'espace aérien libanais, comme indiqué notamment dans les rapports consécutifs du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil. Cette dernière violation non seulement témoigne du mépris constant affiché par Israël à l'égard de la volonté de la communauté internationale et des résolutions de la légitimité internationale, elle représente également une escalade dangereuse. Après avoir recouru systématiquement à des drones à des fins de surveillance et d'espionnage, Israël a décidé à présent d'utiliser des drones armés de missiles.

Cette évolution extrêmement périlleuse exige une position de fermeté de la part du Conseil de sécurité ; il incombe également à la communauté internationale de faire le nécessaire pour mettre un terme à ces violations sur-le-champ, une fois pour toutes. À cet égard, le Liban souligne qu'il défendra en toute légitimité sa souveraineté ainsi que son espace terrestre, aérien et maritime, face à l'agression israélienne.

Le Liban souligne qu'il se conforme totalement aux dispositions de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Il condamne à nouveau les atteintes systématiques constantes à sa souveraineté, menées dans le cadre d'une politique de mépris flagrant et constant de la part d'Israël à l'égard des dispositions du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'ensemble des résolutions de la légitimité internationale. Le Liban saisit cette occasion pour demander une fois de plus au



Conseil de sécurité et par son entremise à la communauté internationale d'amener Israël à cesser ses violations et à appliquer intégralement et sans tarder l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006), du fait que ces violations persistantes du droit international et des résolutions internationales constituent clairement une menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal **Mudallali**

---